

En application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie d'une demande par :

**Le bureau d'études Rausch & Associés, au nom et pour le compte de la société Schaus S.A. pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Kiselbaach » à Schieren.**

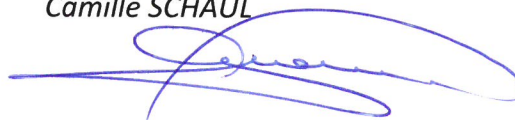
Schieren, le 16/09/2021



**Le bourgmestre,**  
*Eric THILL*

A large, stylized blue ink signature of Eric Thill, the mayor of Schieren.

**Le secrétaire communal,**  
*Camille SCHAUL*

A blue ink signature of Camille Schaul, the communal secretary of Schieren.